

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 9 Novembre 2015

**L' An deux mil quinze**

**Le neuf novembre à vingt heures trente**

**Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire**

**Étaient présents :** Alain BESNIER, Laurent CAURET, Stéphanie GUYON, Roger CHANTELOUP, François MADEC, Pascale SOUDÉE, Richard MAREAU, Cyril COUTARD, Jocelyne PICHON, Eugène BESNARD, Brigitte GAINARD, Julie VIOT, Samuel BONNEAU, Caroline ÉVRARD

**Absents excusés :** Stéphanie TURPIN, Eric VÉRITÉ, Catherine PORCHER, LAURENT BOBOUL, Yannick REBRÉ

**Absent :** /

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jocelyne PICHON a été nommée secrétaire de séance.

Convocation :  
2 novembre 2015

Eric VERITE donne pouvoir de vote à Stéphanie GUYON  
Laurent BOBOUL donne pouvoir à Laurent CAURET  
Yannick REBRE donne pouvoir à Cyril COUTARD

### **ORDRE DU JOUR :**

Débat d'orientation budgétaire pour budget primitif 2016

Préfecture : appel à projets 2016

Décision modificative

Préfecture : avis CM sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Grille tarifaire pour 2016

Rue des Forges : demande consultation MOE à SPL

Trésorier : indemnité de conseil et de budget

Garantie maintien de salaire des agents

Personnel communal : contrat aidé

Acquisition de terrain (Rue Paillard Ducléré et Grand Champs)

Urbanisme : taxe d'aménagement 2016

PLU Ste Jamme sur Sarthe : représentant de la commune de Montbizot

SPL : approbation des comptes 2014

Souscription publique : commune Le Tronchet

Souscription publique : livre « » Regards sur le canton de Ballon »

### **DIVERS**

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal transcrit à l'issue de la réunion du 24 septembre dernier. Il n'émet aucune observation particulière et décide, à l'unanimité de ses membres, de l'adopter.

M. Laurent CAURET, Adjoint en charge des finances présente le compte-rendu du débat d'orientation budgétaire établi suite à la réunion du 19 octobre dernier. Le document de travail a été transmis à l'ensemble de l'assemblée délibérante le 29 octobre dernier.

Après avoir fait un pré bilan de l'exercice 2015 (situation des comptes au 9 novembre 2015) en dépenses et en recettes pour les deux sections, M. CAURET reprend les souhaits établis le 19 octobre dernier et indique les orientations à suivre pour contrôler les dépenses de la section de fonctionnement (mutualisation des achats de fournitures, politique des engagements pour les deux sections, poursuite des côtes d'alertes à 50%, 75 % des crédits votés et arrêt à 90%, poursuite des points financiers mensuels, présentation des comptes à la commission des finances trimestriellement et anticiper les projets pour établir les dossiers de subventions)

Il récapitule l'ensemble des subventions et aides financières en cours, dresse le suivi de la dette (montant des annuités de 2014 à 2020 et présentation des emprunts en cours).

Après avoir rapporté l'ensemble des dépenses d'investissement de 2015, il fait une synthèse des investissements projetés pour 2016 :

<b>Voiries et Bâtiments</b>	
o Rue des Forges (enfouissement des réseaux)	150 000,00 €
o ZA	20 000,00 €
o Autres bâtiments publics (citerne ST)	10 000,00 €
Entretien des collecteurs	6 000,00 €
Entretien Ecole	5 000,00 €
<i>Sous Total : Voiries et Bâtiments</i>	193 017 €
o Revoir la circulation de la rue Albert Lucas (mise aux normes de la largeur du trottoir et déplacement du stationnement après agrandissement du parking des Hôtelleries)= terrain FREULON	30 000,00 €
o Etudier des aménagements pour réduire la vitesse rue Paillard Ducléré(= panneau radar pédagogique x3)	12 000,00 €
o Améliorer les allées du cimetière (réparer mur cimetière)	5 000,00 €
o Favoriser l'accessibilité aux bâtiments publics + N° des Tombes + Relevé des Tombes + Colombarium	10 000,00 €
O Un budget annuel de 50 000 € sera maintenu pour l'entretien courant des voiries et les petits aménagements. Ce qui permettra notamment de réaliser le busage rue de la Violetterie et l'entretien des trottoirs sur la commune.	5 000,00 € <i>déjà inclus 43 441,20 €</i>
Rue du Pont de pierre, Purge rue de la Poste, Bateau Rocher, Voirie Lasne, Pata, Terrain Loisirs & busage, Marquage	43 441,20 €
<i>Sous Total : Voiries et Bâtiments</i>	105 441.20

<b>Affaires sociales et Solidarité</b>	
o La mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires se fera en collaboration avec la commission déjà en place.	35 000,00 €
o Jeux cour d'école	3 500,00 €
o Agrandissement et réaménagement de la cantine (étude, architecte, audit)	25 000,00 €
<i>Sous Total : Affaires sociales et Solidarité</i>	63 500,00 €

<b>Solidaires pour le bien-être de chacun</b>	
o Achat Terrains (Rouzay, Buon)	180 000,00 €
o Maintenir l'agence postale sur la commune (fait partie des travaux mairie)	38 000,00 €
o Communiquer au travers d'un site internet,	4 000,00 €
<i>Sous Total : Solidaires pour ....</i>	222 000,00 €

<b>L'environnement – Tourisme</b>	
o La révision du PLU + directives du SCOT	15 000,00 €
o De proposer un schéma de voies douces sur l'ensemble de la commune pour faciliter les déplacements à pied.	26 600,00 €
o Aménagement de notre base de loisirs (acquisition jeux)	5 000,00 €
<i>Sous Total : L'environnement – Tourisme</i>	46 600,00 €

<b>Un monde associatif diversifié et actif</b>	
o Amélioration de la salle polyvalente (portes latérales)	10 000,00 €
o Création de la Maison des Associations, en envisageant deux solutions (études CAUE)	1 500,00 €
o Mise en place d'un plateau MultiSport	20 000,00 €
<i>Sous Total : Monde associatif</i>	31 500,00 €

<b>Totaux</b>	<b>590 600,00 €</b>
---------------	---------------------

Il est rappelé qu'il n'y a pas de montant de recettes notifié concernant la DETR pour la Rue des Forges.

Travaux voirie, il est prévu :

Continuité des travaux de la Rue des Forges et du Vieux Tertre

Extension du réseau dans la zone artisanale : la vente des lots doit couvrir les dépenses

Création d'un bateau à l'entrée du parking de la rue du Rocher

Hameau des Louveries : goudronnage de la voie

Base de loisirs : gravillonnage de la plate-forme à l'entrée (partie non faite)

Stop situé rue de la Poste : prévision d'une purge

Marquage : prévoir 2 stationnements sur la rue du Rocher

Des travaux d'aménagement au Vieux Tertre sont prévus pour 2017

Bâtiment :

Ecole : toiture, mur, façades, remplacement des châssis de fenêtres envisagés pour 2017

La Grange : Réflexion sur le devenir de la Grange. Il est nécessaire d'attendre que l'extension de l'atelier communal soit faite (bloquée par le PLU à l'heure actuelle) avant d'envisager l'avenir de ce local.

Après avoir entendu l'ensemble des données concernant le débat d'orientation budgétaire pour 2016, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable.

**APPEL A PROJETS  
2016**

**Sous-Préfecture  
de Mamers**

2015-088

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la Sous-Préfète de Mamers souhaite recenser les projets de la commune pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'établir la liste suivante :

- Continuité des travaux Rue des Forges : création d'un réseau pluvial, effacement des réseaux aériens, mise en place d'un nouvel éclairage public et réaménagement de la voirie (450 000 €)
- Révision du Plan Local d'urbanisme (20 000 € )
- Extension de la cantine scolaire avec mise aux normes ERP (450 000 € )
- Acquisition de terrain pour réalisation de maisons d'habitation
- Extension du réseau électrique de la zone artisanale

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**DECISION  
MODIFICATIVE**

2015-089

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le virement de crédits suivant :

Section de fonctionnement

Article 61523 - 12 605.00 €

Article 023 +12 605.00 €

Section d'investissement

Article 021 + 12 605.00 €

Article 2116 + 12 605.00 €

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE**

« Les Amis  
de la Cantine »

2015-090

M. CAURET informe l'assemblée délibérante que l'association « Les Amis de la Cantine » doit absolument acheter un nouvel ordinateur car le matériel actuel n'a plus de capacité suffisante. Il faut également prévoir la reprise des données enregistrées à ce jour sur le logiciel de facturation.

Au vu des difficultés financières de l'association et de la nécessité absolue d'acquérir un nouvel ordinateur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle ne pouvant excéder 1 500 € (mille cinq cents) . Plusieurs devis devront être présentés à la mairie et la subvention ne sera versée qu'après présentation de la facture d'achat.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE**

« Association des Usagers du TER Le Mans Alençon »

2015-091

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une billetterie NOVATER va ouvrir début décembre au Super U de Ste Jamme sur Sarthe.

Considérant qu'il s'agit de promouvoir un moyen d'achat de billet de train de proximité pour l'ensemble des usagers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention exceptionnelle de 150.00 € (cent cinquante) à l'association et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**STAGIAIRE**

**Bon d'achat  
exceptionnel**  
2015-092

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques ont accueilli un stagiaire pendant 6 semaines.

Considérant qu'il a travaillé avec sérieux pendant toute cette période, M. Le Maire propose qu'un geste soit fait par la commune en reconnaissance de l'assiduité du stagiaire pendant cette longue période).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'octroyer, à titre exceptionnel, un bon cadeau d'une valeur de 300.00 € (trois cents) et autorise

M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

2015-093

M. Le Maire expose :

La loi n°2015-991 du 7 Août 2015 dite NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République) est consacrée, pour son Titre II, à la mise en œuvre d'intercommunalités renforcées. Les évolutions de compétences portées par ce même texte, renforçant considérablement la nécessité d'intégration communautaire, ainsi que les principes de rationalisation de l'action publique territoriale ont conduit le législateur à définir un seuil minimal de population de 15 000 habitants, après de longs débats sur sa légitimité. Les principes juridiques posés conduisent alors à la nécessité d'une révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), dont la précédente version a été approuvée par arrêté préfectoral du 22 Décembre 2011.

La loi encadre largement l'élaboration de ce SDCI, piloté par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), sous l'autorité de Mme La Préfète de la Sarthe. C'est dans ce contexte que la CDCI, en séance du 19 octobre 2015 a été saisie du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, intégrant les principes suivants :

- Seuil minimal de 15 000 habitants
- Cohérence spatiale au regard des bassins de vie et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Accroissement de la solidarité financière et territoriale
- Prise en compte de l'expression des conseils municipaux et en particulier intégration de la volonté des communes souhaitant se rapprocher d'une intercommunalité qui n'est pas la leur.

M. Le Maire précise que le principe d'une fusion de la Communauté de Communes des Portes du Maine et de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe a été approuvé. Il indique également que la commune de Saint-Marceau a émis le souhait de fusionner également avec les Communautés de Communes des Portes du Maine et des Rives de Sarthe.

Suite aux différentes auditions, la préfecture de la Sarthe a émis un avis favorable à la fusion des deux Communautés de Communes susmentionnées avec en sus la commune de Saint-Marceau. De surcroît, la Communauté de Communes du Pays Belmontais a émis un avis favorable pour le départ de la commune de Saint-Marceau.

M. Le Maire rappelle qu'en 2011, la commune de St Marceau avait déjà émis le souhait de fusionner avec La CCPM. La commune de Montbizot avait, alors, émis un avis favorable à cette sollicitation (délibération du 26 septembre 2011).

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015, en particulier son titre II et les articles 33 à 93 ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que transmis par courrier de Mme La Préfète de la Sarthe du 20 Octobre 2015 ;

Considérant que l'un des grands principes de ce Schéma repose sur la prise en compte des souhaits des communes,

Vu la volonté de la Commune de Saint-Marceau d'intégrer au périmètre formé par la fusion des Portes du Maine et des Rives de Sarthe,

Considérant la délibération du 26 septembre 2011 émise par le Conseil Municipal,

Considérant que le souhait d'un rapprochement avec tout ou partie des Communes des Rives de Sarthe a déjà été exprimé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Montbizot, après en avoir débattu,

- approuve, à l'unanimité des membres présents, les principes posés par le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale comprenant la fusion des Communautés de Communes des Portes du Maine, des Rives de Sarthe et de la Commune de Saint-Marceau,
- Autorise M. Le Maire à signer tout acte administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

## TARIFS 2016

### Loyers

2015-094

Compte tenu de l'évolution de l'indice de référence des loyers au cours du 2ème trimestre 2015, les loyers communaux seront augmentés de **0.08 %** au 1er janvier 2016. Le montant des différents loyers payables mensuellement devient donc :

- loyer 1 place de l'église : (ex BOIS ) 368.64 € soit 368.93 €
- loyer 1 place de l'église : (LEMESLE) 439.19 € soit 439.54 €
- Loyer 20 rue Paillard Ducléré (LUCAS) 441.50 € soit 441.85 €
- Loyer 29 Rue Albert Lucas
- Loyer 8 bis rue Paillard Ducléré (PORTIER) 407.11 € soit 407.48 € au 01/12/2015.
- Suite au départ du Dr DEMOLLIENS, Loyer 8 Rue Paillard Ducléré est fixé à 380.00 €. L'indice de révision sera déterminé par la date de possession des locaux.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ces loyers.

## PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE DES LOCATAIRES

2015-095

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir à 100 € le montant de la participation provisionnelle aux frais de chauffage des locataires pour 2016 (la régularisation intervient en fin de saison de chauffe).

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à l'établissement de cette tarification.

## TARIFS 2016 CIMETIERE

2015-096

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, maintient les tarifs des concessions et cavurnes de 2015 pour l'année 2016, à savoir :

- Concession trentenaire (2.50m<sup>2</sup>) 190 €
- Concession cinquantenaire (2.50m<sup>2</sup>) 250 €
- Cavurne (30 ans) 190 €
- Columbarium 15 ans 250 €

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à l'établissement de cette tarification.

**TARIFS 2016**  
2015-097

**Location garages**

**Redevance  
Emplacement taxi**

**Utilisation du  
domaine public**

**Local taxi**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'établir les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2016 :

- Le montant de la location des garages communaux reste inchangé : 30 € par mois .
- Le montant de l'emplacement acquitté par les propriétaires de taxi est maintenu à 45 € à l'année.
- Location du local taxi 125 € / an.
- Le droit de place pour utilisation du domaine public par le café « Le Paradis » est maintenu à 52 € par an.
- Le droit de place pour utilisation du domaine public par les commerçants et artisans reste fixé à 55 € par jour.
- Le droit de place pour la vente de pizza, vente de légumes... reste à 40 € / an sans électricité, 55 € avec branchement électrique. Si venue deux fois sur la commune, le tarif appliqué sera de 70 € avec l'électricité (40+2x15)
- Emplacement publicitaire : 45 € le m<sup>2</sup>

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à l'établissement de cette tarification.

**TARIFS 2016**  
**Salle du Pont d'Orne**  
2015-098

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de 2015 pour l'année 2016, à savoir :

	Habitant de la Commune Personnel communal		Habitant hors Commune	
	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04
Vin d'honneur (1/2 journée avec 2 mois de réservation à l'avance)	80 €	115 €	100 €	135 €
Cuisine et salle pour une journée	160 €	230 €	190 €	260 €
Cuisine et salle pour le week-end	260 €	330 €	320 €	380 €
Salle pour réunion	10 €	45 €	15 €	50 €
Caution	500 €			
Arrhes	100 € sauf vin d'honneur			
Heure de ménage	50 €			

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à l'établissement de cette tarification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de 2015 sur 2016, à savoir :

**TARIFS 2016**  
**Salle polyvalente**  
 2015-099

**Particuliers :**

	Habitant de la Commune Personnel communal		Habitant hors Commune	
	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04
<b>Vin d'honneur</b>	<b>85 €</b>	<b>120 €</b>	<b>115 €</b>	<b>150 €</b>
<b>Location journée (9h au lendemain 8h)</b>	<b>260 €</b>	<b>330 €</b>	<b>330 €</b>	<b>400 €</b>
<b>Location Week end (9h au lendemain 22h)</b>	<b>350 €</b>	<b>470 €</b>	<b>470 €</b>	<b>570 €</b>
<b>Caution</b>	<b>500 €</b>			
<b>Arrhes</b>	<b>100 € sauf vin d'honneur</b>			
<b>Heure de ménage</b>	<b>50 €</b>			

**Associations :**

	Association de la Commune		Association hors Commune	
	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04
Concours de cartes, soirée théâtre, concert Repas, sauterie, buffet campagnard,	90 €	125 €	120 €	155 €
Arbres de Noël, école, can- tine	gratuit		/	/
Galettes, syndicats, réu- nions politiques, associa- tions, mutualité, centre social	10 €	45 €	15 €	50 €
<b>Caution</b>	<b>500 €</b>			
<b>Heure de ménage</b>	<b>50 €</b>			

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à l'établissement de cette tarification.

**AMENAGEMENT  
RUE DES FORGES**

**MOE**

**SPL  
2015-100**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie de la Rue des Forges, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une mission de maîtrise d'œuvre auprès de la Société Publique Locale sise au Mans. La mission comprendra les éléments de la mission suivants :

- Conseil et proposition sur le projet envisagé par la collectivité locale (PRO)
- Etablissement des dossiers de consultations aux entreprises (DCE)
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)
- Le visa des études d'exécution des entreprises (VISA)
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET)
- L'assistance portée au maître d'ouvrage lors des opérations préalables à la réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette mission.

M. Le Maire donne lecture du courrier transmis par M. SOUBIRAN, Receveur des trésoreries de Marolles Les Braults et Ballon concernant les indemnités de conseil et de confection des budgets pour la commune. Les montants proposés au taux maximal de 100 % sont les suivants :

- indemnité de Conseil : 475.44 €
- Indemnité de confection de budget : 30.49 €

**INDEMNITE DE CONSEIL ET  
DE CONFECTION DES DO-  
CUMENTS BUDGETAIRES  
Année 2015**

**2015-101**

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret du 19 mars 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les collectivités pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif à l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs,

Considérant les missions de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière et comptable rendues auprès de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de ses membres de ne pas accorder d'indemnité de conseil, ni celle de confection des documents budgétaires pour l'année 2015,
- De reconsidérer cette décision chaque année et pendant toute la durée du mandat au vu de la demande sollicitée par le Receveur.

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

**ACQUISITION  
Consorts BUON  
2015-102**

M. Le Maire rappelle

Qu'en date du 13 avril 2015, le Conseil Municipal avait proposé l'acquisition de la propriété des Consorts BUON pour un montant de 75 000 € net vendeur.

Que le 6 juillet dernier, Le Conseil Municipal avait maintenu sa proposition d'achat à 75 000 € et ce, non seulement au vu de l'estimation des Domaines et

mais également en raison du mauvais état de la maison et de l'importance des travaux de rénovation à prévoir.

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante que les Consorts BUON ont de nouveau refusé la proposition d'achat à 75 000 €. Il donne lecture du courrier daté du 15 octobre dernier.

Le Conseil Municipal,  
Considérant que l'estimation minimale du service des Domaines s'élève à 78 930 €,  
Considérant le mauvais état de la maison,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres d'établir une offre d'achat à 78 930 € net vendeur. Cependant, les frais de désamiantage et de dépollution du site restent à la charge des vendeurs.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette proposition.

#### **TAXE D'AMENAGEMENT 2015**

2015-103

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents de :

- Fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3% au 1er janvier 2016
- Exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable conformément à l'article L331-9 du code de l'urbanisme.

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette taxe.

#### **PLAN LOCAL D'URBANISME STE JAMME/SARTHE**

**Représentant de la  
commune de Montbizot**

2015-104

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Ste Jamme sur Sarthe procède à la révision de son PLU. Conformément à l'article R123-16 du Code de l'urbanisme, la commune de Montbizot doit procéder à la désignation d'un représentant pour assister aux réunions de travail.

Après en avoir délibéré, Mme Jocelyne PICHON, Adjointe en charge de l'urbanisme, est désignée à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette désignation.

#### **CONTRAT AIDE Hygiène des locaux**

2015-105

Afin de faciliter la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emplois, Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter un agent en contrat aidé en charge de l'hygiène des locaux à compter du 1er décembre 2015.

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à recrutement.

#### **CONTRAT AIDE Service technique**

2015-106

Afin de faciliter la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emplois, Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter un agent en contrat aidé en charge de l'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie à compter du 1er mars 2016.

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette recrutement.

**Approbation des comptes  
2014**

2015-107

Vu le rapport de M. Eugène BESNARD, délégué représentant la commune au sein de la SPL,

Vu les statuts et le règlement intérieur de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe qui stipulent que les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services,

La Collectivité de Montbizot étant actionnaire de l'ATESART et ayant pris connaissance de la note synthétique sur l'activité 2014 et du rapport de gestion 2014 approuvé au cours de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2014,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres

De prendre acte de la note synthétique sur l'activité 2014 et du rapport de gestion 2014 de l'Agence des Territoires de la Sarthe

D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**DIVERS**

**Terrain ROUZAY**

M. Le Maire informe que le terrain de Mlle ROUZAY dénommé « Grand Champ » est en vente et est estimé à 99 000 € (hors frais d'acte). L'acquérir permettrait d'urbaniser cette zone, de recentrer et de dynamiser la maison des associations. Une étude financière est en cours d'élaboration et sera présentée lors du prochain conseil municipal.

L'assemblée délibérante prend connaissance :

- La commune du Tronchet sollicite une souscription publique pour la rénovation de l'église.
- La Communauté de Communes des Portes du Maine informe qu'il y a un livre sur les communes du canton qui est en vente. La commune n'en achètera pas mais accepte que certains exemplaires soient mis en vente à la mairie.
- Le banquet de la Sainte Barbe organisé par les Pompiers se tiendra à Souillé le 12 décembre prochain

**Tour de table**

M. CAURET informe que le bulletin municipal est en cours et qu'il devra être distribué avant les fêtes de fin d'année.

Le devis pour la création du site internet est signé et il est en cours d'élaboration.

M. BESNARD fait un compte-rendu de la réunion de la commission de travaux voirie et informe que la haie coupée au niveau de la rue Manchette appartient à la commune, contrairement à ce que disait un riverain.

M. MADEC fait un compte-rendu des travaux à la salle du Pont d'Orne et indique qu'il reste 3 portes à changer (sens d'ouverture) et les peintures à la salle polyvalente.

Concernant le cabinet médical occupé précédemment par Dr DEMOLLIENS, M. LESUEUR est intéressé pour s'y installer. Quelques changements sont demandés. M. MADEC se charge des plans et des devis.

Mme GUYON souhaite une précision concernant la spécificité du terrain de basket. Il est précisé que le terrain de basket est communal mais considéré comme un terrain scolaire pendant le temps scolaire.

Inauguration de NOVATER (borne de vente de billet de train) le 5 décembre au Super U de Ste Jamme.

L'année prochaine, l'association des usagers du train organisera le 160<sup>ème</sup> anniversaire de la ligne. Une exposition se tiendra du 15 au 22 mars au Prieuré de Vivoin. Le prochaine réunion se tiendra le 6 février 2016

M. Le Maire clôt la séance à 00h00.

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Jocelyne PICHON

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON

François MADEC

Eric VERITE  
Pouvoir à Stéphanie GUYON

Brigitte GAINARD

Roger CHANTELOUP

Yannick REBRE  
Pouvoir à Cyril COUTARD

Julie VIOT

Catherine PORCHER  
/

Pascale SOUDEE

Caroline EVRARD

Samuel BONNEAU

Stéphanie TURPIN  
/

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL  
Pouvoir à Laurent CAURET

Cyril COUTARD